



ARRETE N° 2023 - 161
SUR LA CIRCULATION & LE STATIONNEMENT
Emménagement
Cours Albert Manuel n° 16
Jeudi 11 Mai 2023

NOUS, Maire de la Ville de Honfleur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2212-1 à L2212-6, et L2213-1 à L2213-6,

VU l'arrêté municipal sur la circulation et le stationnement des véhicules-en Ville du 20 Octobre 1969, visé par Monsieur le Préfet le 15 Novembre 1969,

VU le Code de la Route, notamment en son article L 411-1,

VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,

VU la demande de la Société Déménagements Tournié – 3 B, allée Rollon – 76190 Yvetot, afin d'effectuer un emménagement, Cours Albert Manuel au n° 16, Jeudi 11 Mai 2023, de 8h00 à 16h00,

ARRETONS :

ARTICLE 1 : La Société DEMENAGEMENTS TOURNIE est autorisée à effectuer un emménagement, Cours ALBERT MANUEL au n° 16, le JEUDI 11 MAI 2023, de 8h00 à 16h00.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit et réservé, sur 2 à 3 places, dans la contre-allée, Cours Albert Manuel, devant le n° 16, aux dates et horaires cités dans l'Article 1, afin que la Société Déménagements Tournié effectue l'emménagement.

A aucun moment, l'emménagement ne doit perturber ou couper la circulation.

ARTICLE 3 : Des panneaux réglementaires avec affichage du présent Arrêté seront posés par le Demandeur.

ARTICLE 4 : Le droit des tiers est expressément réservé.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commandant de Police, Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie, Madame et Messieurs les Responsables des Services Techniques Municipaux, du Centre de Secours et de la Police Municipale et à la Société intervenante chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à HONFLEUR, le 2 Mai 2023

Pour le Maire et par délégation,

L'Adjoint à la Circulation

Jérôme HAMEL

